RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01045
Numéro SIREN : 848 048 146
Nom ou dénomination : ABK LOVESOL

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/022369

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2020

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SASU ABK LOVESOL	
SIRET 8 4 8 0 4 8 1 4 6 0 0 0 1 5	
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
35 Rue Auguste Comte 69002 LYON 02	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Travaux de revêtement des sols et des murs

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal** Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31% :

Bénéfice imposable à 28% : 6 703 — Déficit : 0

Bénéfice imposable à 15 % : 38 120

Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 **Plus–values**

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long teme imposables à 0% — PV exonérées art. 238 *quindecies*

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* — Jeunes entreprises innovantes — Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A — Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* — Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* — Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* — Autres dispositifs — Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées — Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies* — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) — Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

4 **Option pour le crédit d'impôt outre–mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : cegid expert

Viseur conventionné — Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du comptable : SAS COGELYS
147 GDE RUE ST CLAIR 69300 CALUIRE ET CUIRE — *Tél :* 04.37.40.09.27

– du conseil : ..... *Tél :* .....

– du CGA ou du viseur conventionné : ..... *Tél :* .....

– N° d'agrément :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2020

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	10 505	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** — **DGFiP N° 2033-A 2020**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ABK LOVESOL — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 35 Rue Auguste Comte 69002 LYON 02

Numéro SIRET* 84804814600015

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent*

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2019 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	695	030 64	630
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
		Total I (5)	044	695	048 64	630
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	19 785	070	19 785
		Autres* (3)	072	388	074	388
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	57 314	086	57 314
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	77 489	098	77 489
		Total général (I + II)	110	78 184	112 64	78 119

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	37 159
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	38 159
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 685
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 7 559)	172	37 274
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	39 960
	Total général (I + II + III)	180	78 119

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 695
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

(3) **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS -VALUES**

DGFiP **N° 2033-C 2020**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ABK LOVESOL

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472 695	474	476 695	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492 695	494	496 695	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562 64	564	566 64
TOTAL		570	572 64	574	576 64

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus–values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033–NOT

(1) Ces plus–values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus–values.

Cegid Group

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Frais d'établissement annulés :		
Titres de participation évalués par mis en équivalence :	augmentation de l'écart d'équivalence	
	diminution de l'écart d'équivalence	
Montant des titres exclus du régime des plus-values :	valeur comptable	
	prix de vente	

CHANGEMENT DE METHODE

Désignation			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
INCORP.	Fonds commercial	**TOTAL I**				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				
		Matériel de transport*				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				
		Emballages récupérables et divers *				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
		TOTAL IV				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						

Cegid Group

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés	
Amortissements sur immobilisations transférées en stocks	

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles					
TOTAL GÉNÉRAL					

Cegid Group

4 **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ABK LOVESOL

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033–B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	2 625
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 537
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

CHANGEMENT DE METHODE

Nature des provisions	au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Provisions réglementées				
Provisions pour investissement				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers & pétroliers				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations - incorporelles				
sur immobilisations - corporelles				
sur immobilisations - titres mis en équivalence				
sur immobilisations - titres de participation				
sur immobilisations - autres immobilisations financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2020

Désignation de l'entreprise : SASU ABK LOVESOL — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330–CVAE–SD pour les multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF).	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	

Période de référence	024	/ /	160	/ /	
Date de cessation			186	/ /	

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330–CVAE–SD

Cegid Group

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2033-F 2020**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 N° SIRET 8 4 8 0 4 8 1 4 6 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ABK LOVESOL

ADRESSE (voie) 35 Rue Auguste Comte

CODE POSTAL 69002 VILLE LYON 02

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique ASARE BEDIAKO | Prénom(s) KENNEDY | Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 01061980 | N° Département 99 | Commune ghana | Pays GHANA

Adresse : N° 35 | Voie Rue Auguste Comte | Code Postal 69002 | Commune LYON 02 | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032–NOT.

Cegid Group

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2020

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 8 4 8 0 4 8 1 4 6 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ABK LOVESOL

ADRESSE (voie) 35 Rue Auguste Comte

CODE POSTAL 69002 VILLE LYON 02

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(répété pour chaque filiale)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033–NOT

Legid Group

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques

N° 2067
(2020)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SASU ABK LOVESOL du 01/01/2019

Adresse 35 Rue Auguste Comte 69002 LYON 02 au 31/12/2019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice 2019.. (total col. 9 + total col. 10) ❿		– de l'exercice 2019.. ❿	44 822
– de l'exercice précédent ❿		– de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire
Monsieur ASARE BEDIAKO KENNEDY
Président

À LYON 02, le 03/03/2020

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Group

Comptes annuels 2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexes

certifié conforme
à l'original

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances		x	
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes		x	
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecarts de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commer		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance		x	
- Produits constatés d'avance		x	

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux com		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allégements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la s		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite		x	
- CICE		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ABK LOVESOL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 78 120 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 37 160 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		695		695
Immobilisations financières				
Total		**695**		**695**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		64		64
Immobilisations financières				
Total		**64**		**64**
ACTIF NET				**631**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		695		695
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**695**		**695**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	100	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	10,00

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	754
Primes de bilan CAP	10 000
Charges sociales sur primes prov.	4 620
Taxe d apprentissage CAP	71
Divers - charges à payer	2 000
Total	**17 446**

Autres informations

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2019
prestation	115 838
TOTAL	**115 838**

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social					1 000,00
Nombre d'actions ordinaires					100,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)					115 838,15
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions					44 818,88
Impôts sur les bénéfices					7 595,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions					37 159,53
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions					372,24
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions					371,60
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés					1
Montant de la masse salariale					20 505,16
Montant des sommes versées en avantages sociaux					8 757,12

Comptes annuels 2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dossier de gestion

Dossier de Gestion

Activité et marge

	31/12/2019	%
Ventes de marchandises		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Coût d'achat des marchandises		
Marge commerciale		
Production vendue	115 838	100,00
Production stockée		
Production immobilisée		
Production de l'exercice	**115 838**	**100,00**
Achats matières et consommables		
Variation de stocks		
Sous-Traitance	6 904	5,96
Coût de production	**6 904**	**5,96**
Marge de production	**108 934**	**94,04**
Activité totale de l'exercice	**115 838**	**100,00**
Marge globale	**108 934**	**94,04**

Dossier de Gestion

Capacité d'autofinancement

	31/12/2019
Résultat net	**37 160**
+ Dotations aux amortissements	64
+ Dotations aux provisions	
+ Dotations pour dépréciation des actifs	
- Reprises sur charges calculées	
- Subventions d'investissement inscrites au C/R	
- Prix de cession d'immobilisations (775)	
+ VNC des immobilisations cédées (675)	
= Capacité d'autofinancement	**37 224**

	31/12/2019
Excédent Brut d'Exploitation	**44 887**
+ Transfert de charges	
+ Autres produits d'exploitation	
- Autres charges d'exploitation	
+ Quote-part des opérations faites en commun	
+ Produits financiers	
- Charges financières	
+ Produits exceptionnels	
- Charges exceptionnelles	68
- Participation des salariés	
- Impôts sur les bénéfices	7 595
= Capacité d'autofinancement	**37 224**

Dossier de Gestion

Ratios

	31/12/2019
CYCLE D'EXPLOITATION	**12 mois**
Stock moyen x nombre de jours / Coût d'achat	0 x 12 x 30 / N/A
Créances clients x nombre de jours / C.A. TTC	19 786 x 12 x 30 / 118 463
Dettes fournisseurs x nombre de jours / Achats TTC	2 686 x 12 x 30 / 44 060

Dossier de Gestion

	31/12/2019
STRUCTURE FINANCIERE (exprimé en %)	
Capitaux propres	38 160
Total dettes	39 960
Emprunts	0
Capitaux fixes	45 783
Actif circulant - Stock	77 489 - 0
Dettes hors emprunt	32 401

Dossier de Gestion

Tableau de bord

	31/12/2019
COMPTE DE RESULTAT	
Activité	**115 838**
Marge globale	108 934
Valeur ajoutée	74 315
Excédent Brut d'Exploitation	44 887
Résultat d'exploitation	44 823
Résultat courant	44 823
Résultat net	**37 160**
Taux (en %)	32,08
STRUCTURE FINANCIERE	
Capacité d'autofinancement	37 224
Fonds de roulement net global	45 088
Besoin en fonds de roulement	-12 226
Trésorerie	57 314

Comptes annuels 2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Liasse fiscale

ABK LOVESOL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 7 place Gailleton

69002 LYON 02

848 048 146 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des comptes

Sont reprises ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, résumant les principaux comptes du bilan :

BILAN Durée	31/12/2019 12 mois
BILAN ACTIF	
Immobilisations corporelles	631
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	631
ACTIF CIRCULANT	
Clients et comptes rattachés	19 786
Autres créances	389
Créances	20 175
Disponibilités	57 314
Disponibilités hors charges constatés d'avance	57 314
TOTAL ACTIF CIRCULANT	77 489
TOTAL ACTIF	**78 120**
BILAN PASSIF	

A.B.K

CAPITAUX PROPRES	
Capital social	1 000
RESULTAT DE L'EXERCICE	**37 160**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**38 160**
AUTRES FONDS PROPRES	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 686
Autres dettes	37 274
TOTAL DETTES	**39 960**
TOTAL PASSIF	**78 120**

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative par rapport au chiffre d'affaires :

COMPTE DE RESULTAT		%
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	**115 838**	100,00
Coût des achats et charges externes	41 523	35,85
Valeur ajoutée	74 315	64,15
Impôts, taxes et versements assimilés	166	0,14
Charges de personnel	29 262	25,26
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	44 887	38,75
Autres produits		0,00
Dotations aux amortissements et provisions	64	0,06
Autres charges		0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	**44 823**	**38,69**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	44 823	38,69
Résultat exceptionnel	-68	0,06
Impôt sur les bénéfices	7 595	6,56
RESULTAT NET COMPTABLE	**37 160**	**32,08**

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 115 838 €.

Le total des charges d'exploitation ressort à 71 016 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 64 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales s'élève à 29 262 €, pour un effectif moyen de 1 personnes.

A.B.K

Le résultat d'exploitation ressort à 44 823 €.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 44 823 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -68 €.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève quant à lui à une somme de 7 595 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 37 160 €, représentant 32,08 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'activité constatée et les résultats de ce premier exercice nous rassurent pleinement sur les choix retenus pour le démarrage de notre société et nous permettent d'envisager l'avenir sous un jour très favorable.

Nous conservons donc nos objectifs de croissance, tout en restant cependant vigilants sur le niveau des frais fixes de gestion.

##

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice de 37 159,53 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 37 159.53 €
- Affectation d"une somme de 100.00 €

au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social

- Soit une somme distribuable de 37 059.53 €
- Une somme de 15 000.00 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 150.00 €

- et le solde, soit 22 059.53 €

au compte "Autres réserves"

Le dividende par titre s'élèvera ainsi à 150,00 €.

Il sera mis en paiement à compter du jour de l'assemblée et au plus tard le 30 septembre 2020, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

A.B.K

Dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, je rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Le président



A.B.K

ABK LOVESOL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 7 place Gailleton

69002 LYON 02

848 048 146 RCS LYON

TEXTE DES DECISIONS ANNUELLES PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 JUIN 2020

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 37 159,53 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 37 159.53 €

- Affectation d"une somme de 100.00 €

au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social

- Soit une somme distribuable de 37 059.53 €

- Une somme de 15 000.00 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 150.00 €

- et le solde, soit 22 059.53 €

au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 150,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2020, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

A.B.K

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.



IA-B-IK

ABK LOVESOL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 7 place Gailleton
69002 LYON 02
848 048 146 RCS LYON

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 25 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le vingt-cinq juin, à dix-huit heures zéro minute,

Monsieur KENNEDY ASARE BEDIAKO, agissant en qualité d'associé unique de la société ABK LOVESOL, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

A.B.K

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 37 159,53 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 37 159.53 €

- Affectation d"une somme de 100.00 €

au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social

- Soit une somme distribuable de 37 059.53 €

- Une somme de 15 000.00 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 150.00 €

- et le solde, soit 22 059.53 €

au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 150,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2020, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

A.B.K

L'associé unique



ABK LOVESOL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 7 place Gailleton

69002 LYON 02

848 048 146 RCS LYON

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 JUIN 2020

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 37 159,53 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 37 159.53 €
- Affectation d''une somme de 100.00 €

au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social

- Soit une somme distribuable de 37 059.53 €
- Une somme de 15 000.00 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 150.00 €

- et le solde, soit 22 059.53 €

au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 150,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2020, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

A.B.K

ABK LOVESOL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 7 place Gailleton
69002 LYON 02
848 048 146 RCS LYON

LISTE DES DIVIDENDES DISTRIBUES A LA SUITE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2020

Actionnaires/associés	Titres donnant droit à dividendes	Dividendes distribués en €
Monsieur KENNEDY ASARE BEDIAKO 35 Rue Auguste Comte LYON 02 (Rhône)	100	15 000,00
Total	100	15 000,00

LISTE DES DIVIDENDES DISTRIBUES ET MONTANTS DES PRELEVEMENTS VERSES A DES PERSONNES PHYSIQUES A LA SUITE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2020

A.B.K

Actionnaires/Associés Personnes physiques	Titres donnant droit à dividendes	Dividendes distribués	Bases des cotisations sociales sur 10 % du capital	Option PFU (sinon acompte)	Bases des prélèvements sociaux	Montants des prélèvements sociaux	Montant du PFU	Montants nets (déduction faite de tous prélèvements)
Monsieur KENNEDY ASARE BEDIAKO	100	15 000,00		Acompte IR 12, 80 %	15 000,00	2 580,00	1 920,00	10 500,00
Total	100	15 000,00			15 000,00	2 580,00	1 920,00	10 500,00

Rappel : Ces déductions ne concernent que les associés ou actionnaires personnes physiques.

Devise : €

A.B.K